



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **25 juin 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de F 1'020'000 (TTC) destiné aux travaux de rénovation et de sécurisation des parkings communaux souterrain et extérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement de **F 1'020'000 (TTC)** pour couvrir les dépenses liées aux travaux de rénovation, de sécurisation du parking souterrain communal selon le devis de l'entreprise Implenia Development SA comprenant :

La rénovation de l'ouvrage :

Travaux de peinture des éléments verticaux et au sol pour le marquage des 122 places et de la circulation ; rénovation de la signalétique et de l'éclairage ; installation et raccordement des bornes de recharge pour véhicules électriques F 263'520.

L'étanchéité et lutte contre les infiltrations :

Travaux de sondage, d'injections et de ferblanterie F 10'800.

La sécurité feu :

Installation de Sprinkler et ventilation F 259'200.

Le contrôle d'accès système péage-comptage :

Travaux de maçonnerie, modification des portes de sécurisation, système de surveillance, accès piétons abonnés, visiteurs et extérieur, télégestion, système de surveillance et raccordements électriques F 307'800.

Réserve : divers et imprévus F 79'320.

Honoraires :

Honoraires d'architecte, de spécialiste et de régie F 99'360.

D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de l'année 2014. Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 août 2012.

Vandœuvres, le 4 juillet 2012

Le Président du conseil municipal
Christophe IMHOOS